



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 juin 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 19 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 18 représentants 18 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 34 voix

Délibération n° BS-2024/27

Objet : Des solutions de mobilité pour un massif plus accessible

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CHAVAND Christelle
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BOUZON Elodie
	DUPRAZ Fabien
	LAVAL Sylvain
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	POZO Jean-Christophe
BAABAA Jimmy	
HABFAST Claus	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DEPINOIS Marc
	MOLLIERE Denis
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
REY Freddy à ESCARON Dominique	MICHALLET Bernard à GUIGUE Gilbert
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	MOREL Véronique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BOIX-NEVEU Arthur à BAABAA Jimmy
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	EGO Catherine à ESCARON Dominique
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à PICHON-MARTIN Bertrand	

Votants (en voix) : 34
 Exprimés (en voix): 34
 Pour : 34
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0



Objet : Des solutions de mobilité pour un massif plus accessible

Contexte

Le Parc est lauréat d'Avenir Montagne Mobilité depuis début 2023. Ce programme qui se déroule sur 3 ans (2023-2026) finance des actions pour le développement de nouvelles solutions de déplacements.

Descriptif

Les actions présentées visent à :

- Proposer à plusieurs écoles du territoire la réalisation d'un diagnostic mobilité, qui sera suivi d'un plan d'action associant les parents d'élèves, l'équipe pédagogique et les élus de la commune, afin d'établir un plan de déplacement « établissement scolaire ». En parallèle, plusieurs sessions de sensibilisation aux modes doux seront organisées dans les classes.
- Promouvoir un changement de comportement de mobilité auprès de différents publics notamment par le biais d'organisation de sessions de test de vélos électriques et de vélos cargos. Afin de faciliter l'adoption et la pérennisation du deux-roues, plusieurs ateliers de réparation participatifs seront organisés sur le Parc.
- Accompagner le développement de nouvelles solutions de déplacements pour proposer des alternatives concrètes à la voiture individuelle sur le massif, en continuant notamment à travailler sur le dispositif d'autopartage entre particuliers.
- Entamer une réflexion sur les sites naturels subissant des problématiques de surfréquentation, notamment en réfléchissant à une gestion concertée quant à leur accessibilité et au stationnement sur ces sites.
- Œuvrer à la structuration des différentes initiatives citoyennes du territoire : groupe de covoiturages locaux, réseau des ambassadeurs de la mobilité... par le biais de communication et d'évènements divers.

Plan de financement

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Diagnostiques mobilité scolaire auprès de 4 écoles du territoire	20 880 €	Avenir Montagne Mobilité - ANCT	30 000.00 €
Communication et évènementiel pour la promotion de solutions	5 425,60 €		
Développement d'une application – expérimentation autopartage entre particuliers	5 652,60 €		
Animation des groupes de covoiturage du territoire et du réseau des ambassadeurs de la mobilité	249.80 €	Région (Contrat Parc)	30 000,00 €
Animation relative aux sites surfréquentés	12 000 €		
Expérimentation service vélo : ateliers de réparation, tests de VAE...	15 792 €		
Total	60 000.00 €	Total	60 000.00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider le projet présenté et les dépenses associées ;**
- **D'autoriser le Président à solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour le financement de cette action ;**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2024,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 02 JUIL, 2024

